

Perspectives

N°22/118 – 4 avril 2022

ESPAGNE – Inflation, la réponse du gouvernement

Le gouvernement espagnol a finalement dévoilé un paquet de mesures visant à atténuer l'impact de la hausse des prix énergétiques. Ces mesures comprendront 10 Mds€ sous forme de prêts garantis par l'État et 6 Mds€ d'aides directes et de réductions des taxes sur l'électricité. Parmi les mesures les plus importantes pour préserver le pouvoir d'achat, le décret prévoit une baisse de 0,2 € sur le prix du carburant pour tous les consommateurs, effective depuis le 1^{er} avril, et une limite à 2% pendant trois mois sur les augmentations des loyers. Le revenu minimum vital est également augmenté de 15% et la prime sociale électrique (remise de 60%-70% sur la facture d'électricité pour les ménages les plus vulnérables) est étendue à 600 000 familles supplémentaires, pour atteindre 2 millions de familles, selon les calculs de l'Exécutif.

Le plan prévoit également une prolongation des mesures de réduction de la facture d'électricité en vigueur depuis l'été de l'année dernière : réduction de la TVA sur l'électricité, suspension de la taxe sur la production électrique et réduction au minimum de la taxe spéciale sur l'électricité. Le décret prolonge ces mesures jusqu'en juin et fait monter leur coût à 4 milliards d'euros pour six mois. La liquidation du système de subventions aux producteurs d'énergies renouvelables (système *Recore*) qui perçoivent une rémunération supérieure aux 7,1% des fonds engagés et doivent donc restituer des revenus sera avancée. Cela permettra d'utiliser environ 1,8 Md€ pour réduire les charges de la facture d'électricité.

En ce qui concerne les aides aux entreprises, les péages autoroutiers pour les branches d'activité intensives en électricité seront réduits de 80%. La mesure concerne quelque 600 grandes entreprises pour un coût de 500 M€. Il est également prévu de constituer un nouveau fonds de 450 M€ d'aides directes aux entreprises de transport de marchandises et de personnes, et la durée des prêts garantis par l'État et le délai de grâce pour les secteurs les plus touchés seront allongés. Pour le secteur de l'agriculture et de l'élevage, le décret prévoit une aide de 362 M€ et de 68 M€ pour la pêche. De plus, il y a un mécanisme exceptionnel de protection de l'emploi, avec des limitations aux licenciements jusqu'en juin, et les entreprises pourront à nouveau faire appel au dispositif de chômage partiel (ERTE) pour éviter des destructions massives d'emplois si la situation s'aggrave.

✓ Notre opinion – *Le paquet de mesures annoncées par le président Sanchez intervient quelques jours après la décision du Conseil européen de reconnaître à l'Espagne et au Portugal leur particularité « d'île énergétique »¹. Il permettra à ces deux pays de plafonner temporairement le prix du gaz utilisé pour produire de l'électricité. Dans ce contexte, l'indice des prix à la consommation (IPC) espagnol a atteint un nouveau sommet en mars et progresse de 9,8% en variation sur un an (après 7,6% en février). Hier, les deux pays ont envoyé une proposition à l'Exécutif communautaire pour limiter le prix maximum du gaz pour les centrales de production d'électricité – centrales à cycle combiné et cogénération, à 30 € par MWh, contre 120 € aujourd'hui. L'augmentation du prix de ce combustible ces derniers mois est le principal facteur de l'escalade du prix de l'électricité, qui est aujourd'hui cinq fois plus élevé qu'il y a un an. Le gouvernement estime que la mesure pourrait faire baisser le prix moyen du marché de gros de l'électricité – sur lequel se basent directement les contrats régulés – à 120 ou 130 € par MWh. Ce chiffre contraste avec les plus de 220 € enregistrés ce vendredi et avec les 284 € en moyenne en mars. Une baisse du prix des factures sur*

¹ L'Union européenne a recommandé en 2002 que tous les pays membres aient une interconnexion d'au moins 10% de leur capacité installée pour la production d'électricité en 2020. Cet objectif a été revu en 2014 et porté à 15% d'ici 2030. Mais aujourd'hui, l'Espagne ne dispose que de cinq liaisons électriques avec la France qui totalisent 2 800 mégawatts (MW) de puissance et représentent 2,8% du total de l'énergie du pays (100 000 MW), loin des 11 000 MW dont elle aurait besoin pour atteindre l'objectif de l'UE fixé il y a deux ans.

le marché régulé, qui sont celles prises en compte par l'Institut national de la statistique (INE) dans son calcul, se traduirait automatiquement par un assouplissement de l'IPC et contribuerait à réduire l'écart entre le taux d'inflation espagnol et la moyenne de la zone euro, qui est d'environ 2 points de pourcentage sur les derniers mois et s'explique en grande partie par le coût plus élevé de l'électricité.

Article publié le 1^{er} avril 2022 dans notre hebdomadaire [Monde – L'actualité de la semaine](#)

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
31/03/2022	Inflation – Asie, Amérique latine, le poids de l'histoire et de l'isolement	Asie, Amérique latine
31/03/2022	Ne pas hâter les récits géopolitiques	Monde
30/03/2022	France – Élections 2022 – Dette publique, impôts, dépenses : enjeux et propositions	France
30/03/2022	Asie centrale – La seconde mort de l'URSS	Asie
29/03/2022	Monde – Secteur bancaire : l'exclusion de sept banques russes du système SWIFT, quels effets ?	Banques
29/03/2022	Italie – Le décret énergie pour contrer la hausse des prix du gaz	Italie
29/03/2022	Chine – Où en est l'internationalisation du yuan ?	Asie
28/03/2022	Royaume-Uni – Inflation : nouvelles révisions à la hausse de nos prévisions	Royaume-Uni
25/03/2022	Monde - L'actualité de la semaine	Monde
24/03/2022	Le scénario de stagflation n'est pas inéluctable	Europe
23/03/2022	Corée du Sud – La victoire de Yoon Seok-youl plonge la Corée dans une cohabitation inédite	Asie
23/03/2022	France – Élections 2022 : pouvoir d'achat, état des lieux et principaux enjeux	France
22/03/2022	Égypte – La fragilité intrinsèque du pays se matérialise à nouveau sur les marchés financiers	Égypte
22/03/2022	Parole de banques centrales – Troisième hausse de taux par la BoE et une inflation vers 8% en avril !	Royaume-Uni
21/03/2022	Parole de banques centrales – La Fed entame son resserrement monétaire avec confiance	États-Unis
21/03/2022	France – Élections 2022 : compétitivité et réindustrialisation	France

Crédit Agricole S.A. — Direction des Études Économiques

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille

Rédacteur en chef : Armelle Sarda

Documentation : Dominique Petit – **Statistiques** : Robin Mourier, Alexis Mayer

Secrétariat de rédaction : Christine Chabenet

Contact: publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com/>

iPad : application **Études ECO** disponible sur App store

Android : application **Études ECO** disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.